

Présentation par [REDACTED]

Je remercie la commission d'accepter de me rencontrer. Je me sens privilégiée d'être assise devant vous tous et toutes, devant vos expertises, vos parcours professionnels et vos pertinences.

Bien que ce que je vous partagerai n'engage que moi, sachez que pour me faire une tête, pour ramasser mes idées et commettre un écrit au sujet de la protection de l'enfance... J'ai organisé deux cafés causerie où se sont présentés des parents issus du monde de la protection jeunesse, deux familles d'accueil, un travailleur de rue, deux autres coordonnatrices d'organismes communautaires, [REDACTED]

[REDACTED], et des parents.

Je suis personnellement questionnée par les ratés de notre LPJ. Questionnée par le fait que nos jeunes qui passent par des placements ne semblent pas devenir des adultes accomplis et sereins. Déjà, adolescente je me sentais interpellée par mes collègues de classe qui avaient connus plusieurs familles d'accueil. Mes parents ont été famille d'accueil jusqu'à l'arrivée des [REDACTED].

J'ai été moi-même un lieu d'accueil pour une adolescente en voie d'autonomie... mais mon expérience avec les intervenants m'a laissé perplexe et sans voix et je n'ai pas renouvelé.

Donc pour peaufiner ma présentation j'ai commencé par chercher des mots qui traduiraient ma vision de la protection de la jeunesse.

Bienveillance / Prévention / Coopération & Partenariat / Agir tôt

Voici des maximes bien connues qui expriment bien les lignes directrices d'une protection de la jeunesse telle que je la rêve.

Mieux vaut prévenir que guérir

Il faut tout un village pour élever un enfant

Agir pour ne pas subir ou faire subir

**Ces concepts et ces maximes résument mon témoignage.
Voilà des mots simples qui semblent bien définir ma vision de la
Protection de notre jeunesse.**

Les 3 paragraphes qui suivent sont issus d'un document du CISSS Chaudière-Appalaches... *Direction de la Protection de la Jeunesse, offre de services.*

Je me suis permise de souligner certains groupes de mots qui trouvent particulièrement échos chez moi.

« La Direction de la protection de la jeunesse a pour mission d'offrir aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'à leurs parents et leurs proches, des services spécialisés qui visent notamment à assurer leur protection, à favoriser leur responsabilisation, à clarifier leur projet de vie et à réaliser leur projet d'adoption.»

- Collaborer à la promotion et à la prévention En intervenant tôt et avec pertinence, nous contribuons à prévenir la répétition et l'aggravation des problèmes de maltraitance. En ciblant notre intervention, en partageant avec nos partenaires nos compétences et nos expertises, en collaborant à leurs actions auprès des populations vulnérables, nous contribuons à prévenir l'apparition de problèmes dans certains groupes à risque.

- Informier et sensibiliser nos partenaires internes et externes et la population En informant et en sensibilisant nos partenaires et l'ensemble de la population aux besoins des enfants et de leur famille, nous nous assurons d'une meilleure prise de conscience et d'une plus grande capacité de la communauté à agir sur les facteurs conduisant à la maltraitance.

Tiré Offre de service - Direction de la protection de la jeunesse est une production du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) :

TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES ???

Je crois que pour mieux servir notre jeunesse, les jeunes de notre territoire, la DPJ gagnerait à travailler avec des partenaires. Il n'est pas normal que notre direction de la protection de la jeunesse soit absente de nos tables de concertation. Absente de tout lieu où on discute de nos jeunes, de leur condition de vie, de leurs besoins... Je trouve déplorable que la DPJ se soit exclue de la table [REDACTED] qui porte à même sa mission le désir de diminuer la maltraitance sur la [REDACTED].

À la table ce communauté en santé de [REDACTED] [REDACTED] / SQ, École, Municipalité, CLSC, Mdj, OCF, Pastorale, travailleur de rue, mesure de rechange, etc... Mais pas de DPJ) il n'est pas rare que nous discutons des jeunes familles en difficulté et comment nous allons les soutenir.

Je suis membre de plusieurs tables de concertation, locale, sous-régionale et régionale, et jamais je n'ai vu siéger un membre de la DPJ... D'ailleurs leur réaction face au plan d'action de la table [REDACTED] me laisse encore perplexe... comme si la DPJ aurait vu en la table [REDACTED] un compétiteur au lieu d'un partenaire.

Piste de solution

Je crois qu'il doit y avoir dans la structure de la DPJ, un ou une agente de communication responsable de la concertation avec les partenaires et le directeur de la DPJ... Une personne déléguée aux tables de concertation qui sert de courroie entre la direction de la DPJ et les milieux. Une personne qui entend ce qui se vit dans les milieux mais aussi capable de transmettre les lignes directrices et les actions de notre DPJ, voir même les besoins... Un agent de concertation qui siège sur nos tables, et qui participe aussi aux actions de prévention mise en place dans les milieux. **Pas une marionnette qui ne fait que s'asseoir à une table...** une personne qui a la confiance de la DPJ, un adjoint du DPJ qui a le pouvoir d'accompagner les milieux tant dans la prévention que la promotion de la bienveillance auprès des enfants.

PARTAGE D'EXPERTISE ??? SE FAIT QUE DANS UN SENS.

Quand on fait un signalement, la DPJ nous demande de nous livrer, de dire tout ce que l'on sait, de dévoiler chaque agissement ou intervention... mais si on pose des questions, si on souhaite savoir ce qui a été fait pour pouvoir mieux nous arrimer... on se fait balancer que *c'est confidentiel... on ne peut rien dire...* tout ce que l'on sait c'est que le signalement a été retenu!

Mais comme le signalement été fait, les parents visés par ce signalement qui ont reçu une visite de la DPJ deviennent méfiants envers tout le monde, ils se retirent de nos activités... s'isolent. Retirent les enfants... Certains viennent à nos portes et nous engueulent et nous accusent de ce signalement. On sait que le niveau de stress augmente dans la famille, mais on ne sait plus qui est vraiment là pour les aider et qui accompagne les jeunes... Le pire, c'est que dans la majorité des cas signalés, nous constatons que l'enfant est encore dans un milieu inadéquat voir même dangereux... On ne sait pas si le suivi se poursuit... et à quoi ressemble ce suivi...

Nous avons invité la DPJ à travailler avec nous sur notre table [REDACTED], comme ils étaient absents, nous leur avons envoyé notre plan d'action, ils nous ont envoyé des commentaires que je qualifierais d'ambigus... Parfois clair, ils disent que c'est leur rôle, qu'on ne devrait pas avoir ça dans notre plan d'action... ou encore ils ciblent ce qui devrait être notre mission ou notre rôle ou le cœur de notre action... à deux reprises au moins, ils nous rappelle que c'est leur mission et non la nôtre...

Je me serais attendue à ce que la DPJ se félicite d'avoir des partenaires pour travailler contre la maltraitance des enfants [REDACTED]... jamais je n'aurais cru qu'ils auraient l'impression qu'on joue dans leur plate-bande

[REDACTED]

[REDACTED]

Avons-nous mis en place des moyens d'action pour véritablement amener un changement de comportement chez les parents inadéquats ??? Avant le signalement, on voyait les enfants et les parents 2 à 4 fois par semaine...mais là qui les voit et à quelle fréquence???

Conséquences...de peur de perdre le lien avec la famille et les enfants, parfois on préfère ne pas trop parler...On se dit qu'au moins l'enfant passe quelques heures dans nos locaux, dans nos activités, ici il est bien, on continue d'envoyer notre travailleuse de proximité dans le milieu familial avec des sacs de linge à donner, des livres pour les enfants ou de l'épicerie... n'importe quel prétexte pour rentrer dans la famille. Et peut-être profiter d'une brèche pour amener un parent à un atelier sur la communication, ou sur l'estime de soi de nos enfants ou autres ... puisqu'on cherche tant bien que mal à modifier le comportement de certains parents négligents ou même violents.

Il m'apparaît important de dire que souvent, lorsqu'un organisme communautaire choisit de signaler, il y a souvent eu plusieurs interventions précédentes... plusieurs questionnements aux parents, plusieurs propositions de services... Chez nous, nous le disons ouvertement aux parents... Nous allons signaler votre enfant à la DPJ car nous croyons que vous avez besoin d'aide... quand on est rendu là, c'est que nous avons offert aux parents (répit, ateliers de stimulations en individuel, références, rencontre et accompagnement... etc.) Malheureusement, quand on fait cela on perd tout contact avec la famille. Et je ne suis pas certaine que ce soit un avantage pour les enfants.

QUESTIONNEMENT... est-ce que la DPJ tient compte de ce qui a été fait dans le milieu avant de prendre une décision... Est-ce que la DPJ reconnaît le travail du milieu... que ce soit les intervenants scolaires, ceux du monde communautaire ou ces merveilleuses répondantes au CLSC ??? Est-elle consciente que le monde communautaire et scolaire offre plusieurs intervenantes formées et pertinentes et quand l'une ou l'autre de ces instances choisit de signaler, c'est que nous avons besoin d'un coup pouce pour aller plus loin avec ces parents déficients. Souvent les étapes de la discussion et des compromis ou encore des chances à donner aux parents sont passées

LA DPJ ET LA LOI DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE... **UN BRAS LÉGAL ???**

Une piste de solution

Ici... on aimerait bien que la DPJ devienne un bras légal, pour imposer aux parents déficients des lieux de ressourcements/formation... Obliger un père violent à fréquenter des services pour Homme; ou un parent dont les enfants sont sous-stimulés à fréquenter des ateliers de stimulation avec leur enfant; ou encore un homme violent à entrer en thérapie ... Obliger des parents consommateurs à aller en thérapie ou même une cure fermée... etc... nos milieux débordent de services, de groupes communautaires d'entraide, d'ateliers et de ressourcements, des offres de services du CLSC ou du CISSS...

Le document du CISSS Appalache parle de **responsabilisation** ... certains parents ne font que de la transmission générationnelle, on doit donc forcer ces parents inadéquats à voir d'autre chose... les confronter même, pour défaire de vieux pattern. Ces parents sont responsables de leurs attitudes envers leurs enfants, certes, mais nous devons les amener plus loin que ce qu'ils ont connus. Et parfois, la confrontation doit être accompagnée d'un bras légal, de l'aspect contraignant de l'ordre et la justice... et ce n'est pas le monde communautaire ou scolaire qui a ce pouvoir... **La DPJ, la loi de la protection de l'enfance devrait avoir le pouvoir d'obliger les parents à se ressourcer, à apprendre de nouvelles façons de faire, s'outiller, à outiller leurs enfants, etc...**

QUESTIONNEMENT... En sachant que dans le milieu il y a un

Est-ce normal que dans un petit milieu avec cette offre de service, nous ayons plusieurs enfants sous-stimulés... que 80% des jeunes arrivent en maternelle avec un ou plusieurs retards de développement ??? Y a-t-il des parents qui ont besoins d'être amenés dans ces milieux stimulants?

On dirait que rien ne change malgré les signalements

Ici ça va prendre plus que de simples paroles...

Comme organisme on a déjà rencontré les parents, offert la classe de langage, du suivi en individuelle, de l'accompagnement pour des demandes de services, etc... on a clairement proposé de l'aide pour la gestion de la colère... etc.. Référer à un organisme homme, etc.

LA NOTION DE DANGER, DE COMPROMISSION

Selon le CISSS Côte-Nord, tel qu'affiché sur leur page internet...

Conformément à la Loi sur la protection de la jeunesse, le directeur de la protection de la jeunesse reçoit les signalements concernant les situations d'enfants dont la sécurité ou le développement peut être compromis. Il reçoit également les cas référés et les ordonnances en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Il semble que certaines notions, certains termes ou concepts ne trouvent pas le même écho chez nous que chez la DPJ

Des termes comme : (et je cite le document du CISSS)

« ...la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis dans les situations suivantes : »

« ...Les parents ou le tuteur légal de l'enfant ne répondent pas à ses besoins fondamentaux (...) plans physique, de la santé et éducatif. ... »

« ...L'enfant subit ou encourt un risque sérieux de subir des sévices corporels ... »

« ...L'enfant subit de façon grave ou continue, (...) par l'exposition à la violence conjugale ou familiale... »

« ...ses parents ou son tuteur ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation... »

Il semble que la notion de compromission et de danger soit beaucoup plus large chez la DPJ que dans notre conception. Témoin à différentes reprises de cas où nous aurions souhaité un retrait du jeune, moi-même, certains membres de mon c.a. ou encore d'autres intervenants du milieu sommes restés sans mots de constater que les jeunes n'ont pas été retirés du milieu. [REDACTED]

[REDACTED]

QUESTIONNEMENT... On se demande quand c'est assez pour la DPJ... On a l'impression que la conjoncture économique et la disponibilité de famille d'accueil dictent les décisions de la DPJ.

Peut-être qu'une DPJ plus proche du milieu, partenaire et accessible réussirait à mieux recruter et recruter davantage de familles d'accueil...???

Agir Tôt POUR REPRENDRE LES MOTS DU DOCUMENT DE LA DPJ CHAUDIÈRE-APPALACHES: En intervenant tôt et avec pertinence

Tous les intervenants en petite enfance, les psychologues ou les experts s'entendent pour dire combien le lien d'attachement est primordial dans le développement global de l'enfant... GLOBAL = développement de l'estime de soi, de la confiance, mais aussi du cerveau, du langage, des compétences sociales, etc... Tous on s'entend pour dire que ce lien d'attachement se construit dans les premières années pour ne pas dire premiers mois de l'enfance... Il est donc urgent d'intervenir tôt...et d'avoir une intervention plus radicale... Je sais que c'est difficile de dire à une mère... *Désolé, mais vous n'êtes pas prête pour cet enfant, il vous sera retiré...peut être que la prochaine fois ça ira mieux pour vous... Mais pour celui-ci, c'est terminé nous allons le confier à quelqu'un d'autre.* Et ne pas attendre plus de deux ou 3 mois pour poser ce geste... afin que l'enfant puisse créer des liens ailleurs de manière permanente... Le va et vient entre la famille d'origine et la famille d'accueil tue les jeunes et leur capacité de créer des liens ou leur goût de s'investir et décourage des familles à devenir famille d'accueil... La DPJ doit avoir le pouvoir de restreindre cette possibilité dans le temps... ça fait 3ou 4 mois qu'un parent avait la chance de se refaire, après il est trop tard, ... les enfants seront placés à vie...et l'ensemble de la famille d'origine auront perdu tout droit sur l'enfant... pour le mieux-être de l'enfant qui doit réapprendre et réinvestir ailleurs. Combien de fois avons-nous vue cette mère ou ce père revenir après un an d'absence dans la vie de son enfant pour réclamer un droit de visite ... et bousiller le lien que la nouvelle famille d'accueil a réussi à créer? L'enfant est pris dans une guerre de sentiment de loyauté biaisé...ma famille d'accueil ou ma famille d'origine. On le confronte à des réalités qui sont trop lourdes pour lui. Prenons nos responsabilités et posons les gestes qu'il faut pour sauvegarder la vie affective de nos jeunes.

Je crois que les intervenants de la DPJ doivent avoir plus de pouvoir devant ces cas de parents qui s'absentent totalement de la vie de l'enfant, pendant un certain bout, qui en dedans de 2 ou 3 mois ne font aucune démarche pour se prendre en main, ou ne font aucun effort pour prendre contact avec son enfant...

Agir tôt... c'est aussi prendre une décision tôt et miser sur la stabilité...

DES STATISTIQUES QUI NE SERVENT À RIEN SUR LE TERRAIN

En tant [REDACTÉ] sur le terrain, en tant que membre de table de concertation ou que [REDACTÉ]... en tant que bénévole à notre [REDACTÉ] où simplement en tant que citoyenne... quels outils ais-je pour aller sensibiliser les décideurs de mon milieu... même si je voulais dire que la maltraitance est criante dans notre secteur, je n'ai que très peu de données pour prouver mes dire...

Présentement on nous donne comme données le nombre de signalements retenus dans une MRC... si ces signalements concernent tous la même famille ou le même jeune... Pour moi qui souhaite travailler sur la problématique de la maltraitance, ce n'est pas aidant! Ce genre de statistique ne peut que justifier le travail de la DPJ mais n'aide en rien les autres intervenants du milieu. Ici aussi, on a l'impression que la DPJ travaille seule dans son coin et veut rester seule. Qu'est-ce que l'on ne comprend pas dans : l'union fait la force ???

Si on savait combien de familles et d'enfants sont touchés... quels sont les problématiques rencontrées en termes de fréquence, en termes de localisation dans le temps, en termes de période dans l'année... si on donnait aux intervenants l'heure juste... Nous aurions un meilleur portrait de ce qui se passe dans notre coin de pays et nous pourrions devenir de meilleurs porte-paroles et des meilleurs joueurs dans notre collectivité. J'aurais besoin de connaître quelle sorte de négligence, pour mieux comprendre les causes et mieux agir... quelles sortes de violence... à quel moment de l'année nos jeunes sont-ils plus vulnérables... etc...

Ici je fais référence aux visites dans chaque MRC durant l'année 2018-2019 ou la DPJ est venue faire un portrait de la maltraitance de nos jeunes ... En fait on a appris combien de signalements la DPJ a retenus... On nous a servi que des statistiques qui justifient le travail de la DPJ mais que trop peu d'informations qui peuvent être utilisées dans nos milieux pour sensibiliser l'ensemble de la communauté.